

HABILITATION ELECTRIQUE B1V/B2V/BR/BC/BE + attributs / H0(V)

Conforme à la norme NF C 18 510
Formation initiale

Eligible CPF

Personnes concernées

- ✓ Toutes personnes amenées à réaliser des opérations d'ordres électrique sur ou à proximité d'installations ou d'équipements électriques en exploitation en Basse Tension.
- ✓ Toutes personnes amenées à effectuer des essais, mesures et vérifications en Basse Tension.

Objectif

- ✓ Acquérir une formation en vue d'obtenir l'habilitation électrique B1(V)/B2(V)/BR/BC/BE + attributs / H0(V) dans le cadre de la norme NF C 18 510,
- ✓ Assurer sa sécurité et celle de son équipe lors de travaux d'ordre électrique dans des locaux ou à proximité des ouvrages électrique en exploitation en Basse Tension,
- ✓ Etre capable d'assurer le poste de chargé de travaux d'ordre électrique en Basse Tension,
- ✓ Etre capable d'effectuer en sécurité des opérations de consignation, de dépannage, de mesurage, d'essai et de vérification en Basse Tension,

Selon le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage et à la norme NF C 18 510 de décembre 2011.

Parcours pédagogique

I - Le risque électrique.

Le danger et les risques.

II - Les effets du courant électrique.

Les facteurs aggravants.

Les mécanismes de l'électrisation.

III - La prévention du risque électrique.

Les différentes classes de matériel et les indices de protection.

Les protections individuelles et collectives avec les dispositifs de signalisation.

Les matériels de sécurité communs et spécifiques.

Les protections complémentaires.

Les outillages électriques portatifs.



Durée 3 jours

(21 heures)

Pré requis

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

Méthode pédagogique

Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées de l'entreprise.

HABILITATION ELECTRIQUE B1V/B2V/BR/BC/BE + attributs / H0(V)

Conforme à la norme NF C 18 510

Formation initiale



FORMATION

Durée 3 jours

(21 heures)

Moyens pédagogiques

Appareillage électrique (disjoncteurs, contacteurs interrupteurs, sectionneurs, fusibles...).

Appareils de mesure (multimètre, pince ampère métrique...).

Appareils liés à la consignation (mise à la terre et en court-circuit, vérificateur absence de tension).

Documentation utilisée couramment dans les principales entreprises de la région.

La formation est dispensée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.

IV - Les définitions normatives.

Les domaines de tension - Les habilitations - Les personnes concernées - Les documents associés aux manœuvres - Les installations et les équipements - Les opérations communes - Les zones de l'environnement électrique.

Travaux pratiques: identification des zones (0.5h)

V - Les travaux au voisinage de pièces nues sous tension.

Définitions - Les opérations particulières.

Travaux pratiques : mise en situation sur armoires (1h)

VI - Appareils et verrouillages.

Les différents types d'appareils Haute et Basse tension.

Les différents types d'appareils.

Travaux pratiques : présentation de matériel (0.5h)

VII - La consignation électrique.

Les principes fondamentaux - Les procédures de consignation et de déconsignation - L'intervention en basse tension BR - Les opérations spécifiques.

Travaux pratiques : exercices pratiques sur installation (2h)

VIII- Opérations et travaux d'ordre électrique.

Préparation d'un travail - Réalisation du travail.

Préparation d'une intervention - Réalisation d'une intervention.

Travaux pratiques : exercices pratiques sur installation (2h)

IX - Conduite à tenir en cas d'accident

Les origines des accidents

X - Contrôle des connaissances

Evaluation théorique :

- 1 questionnaire de type QCM (20 questions) portant sur les connaissances de base
- 1 questionnaire de type QCM (30 questions) portant sur :
Les dangers de l'électricité - Les distances de sécurité et les zones - Les limites des opérations - Les mesures de protections - Les limites des consignations - Les limites des interventions - Les appareillages électriques
- Correction collective et reprise en commun des thèmes n'ayant pas été assimilés.

L'évaluation pratique :

- Faire une consignation - Mettre le balisage en place
- Savoir appliquer la prévention du risque électrique
- Assurer la direction des travaux ou l'intervention confiée à des exécutants.

Attestation de formation délivrée en fin de formation